

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Inscription :

Les frais d'inscription comprennent : l'adhésion à l'association, le paiement des cours, une participation aux spectacles (costumes, décors, location de la salle...). Il pourra être demandé également aux danseurs de se procurer des vêtements ou accessoires pour le Gala. En cas de départ en cours d'année, pas de remboursement, sauf justificatif médical (dans ce cas, tout trimestre entamé est dû, adhésion et participation spectacles non remboursées).

Il sera demandé lors de l'inscription d'un majeur, un certificat médical, qui sera valable 3 ans. Les 2 années suivantes, le danseur répondra à un autoquestionnaire santé dont il attestera sur l'honneur les réponses. L'inscription des mineurs n'est plus conditionnée à la production d'un certificat médical. Les parents devront répondre à un auto-questionnaire santé et transmettre ensuite une attestation sur l'honneur.

2. Consignes

- Porter une tenue près du corps : leggings, débardeur, pédilles, avoir les cheveux attachés et une bouteille d'eau pour s'hydrater. En cas d'oubli de vêtements, bijoux... au Carré d'Ass' : contacter Cristiano au 04 78 45 76 26, de 16 h 30 à 20 h 15.
- Être attentif aux consignes du professeur
 - Respecter le temps de l'échauffement
 - Rester concentré(e) pendant les exercices
 - Se discipliner par rapport aux bavardages et à l'usage du téléphone portable.
- Entretenir un esprit de groupe et d'entraide avec les autres danseurs.
- Respecter les choix de placements chorégraphiques effectués par l'intervenante, en lien avec les capacités de chacun et de la construction du ballet.

3. Assiduité

- Présence 5 minutes avant le cours pour se mettre en tenue.
- Régularité de sa présence en cours afin de ne pas gêner le travail de progression du groupe en perspective des représentations.
- Engagement dès le début d'année à participer ou non au Gala (Interval' et/ou concours pour certains cours) et à être présent aux répétitions générales.

4. Absence

- En cas d'absence à un cours, envoyer un SMS à Valérie Tournier au 06 20 14 75 48 ou Justine BANQUART au 06 47 15 89 67. Le maximum sera fait pour vous informer par mail ou sms en cas d'absence d'une professeure.

5. Costumes

- Veillez à prendre soin des costumes et des accessoires qui vous seront prêtés par AscenDANSE tout au long de l'année.
- Ces costumes sont la propriété d'AscenDANSE et sont à rendre à l'association après les représentations.
- En cas de non participation au Gala aucun remboursement des costumes ne sera fait.

6. Locaux

- Il est demandé aux parents et danseurs de respecter les consignes de sécurité et sanitaires applicables aux différents locaux, ainsi que les consignes sanitaires spécifiques ponctuelles.
- La présence de personnes autres que les danseurs n'est pas autorisée pendant les cours.
- Interdiction de manger dans la salle.

7. Tarifs

- Les frais d'inscription comprennent : l'adhésion à l'association, le paiement des cours, une participation aux spectacles (costumes, décors, location de la sale , etc...)
- Pour les nouvelles inscriptions, remboursement intégral en cas de désistement après le cours le cours d'essai.
- Pour les réinscriptions, en cas de désistement à la rentrée, l'adhésion ne sera pas remboursée.
- En cas de départ en cours d'année, pas de remboursement, sauf justificatif médical/déménagement. Dans ce cas, tout trimestre entamé est dû, adhésion et participation spectacles non remboursées.